

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024070

avec 4 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/04/2024

Objet : CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE A ENEDIS A L USAGE DU CIS GRENADE

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 06/05/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-070 Convention servitude consentie _ ENEDIS _ l_usage du CIS GRENADE.pdf

Annexes :

1 - 2024-070 Annexe 1 Convention cervitude CS GRENADE.pdf

2 - 2024-070 Annexe 2 Convention_Plans terrain CS GRENADE.pdf

3 - 2024-070 Annexe 3 Plan cadastral CS GRENADE.pdf

4 - 2024-070 Annexe 4 Plan des travaux CS GRENADE.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20240429-2024070-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/05/2024

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du vingt-neuf avril à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 18 avril 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : **Convention de servitude consentie à ENEDIS à l'usage du CIS GRENADE**

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant la projection de construction d'une nouvelle caserne, en entrée de ville de Grenade, par le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne ;

Considérant que le permis de construire référencé sous le numéro PC 031 232 23W0023 a été délivré le 18 août 2023 ;

Considérant que la réalisation de cette construction a nécessité l'acquisition de plusieurs parcelles propriétés de la commune de GRENADE, conformément à la délibération n°71-2022 du conseil municipal de Grenade-Sur-Garonne en date du 5 juillet 2022 ;

Considérant qu'afin de pouvoir alimenter en électricité le futur centre de secours, ENEDIS établira à demeure une canalisation électrique souterraine sur une bande de 1 mètre de large et de 66 mètres de longueur ainsi que ses accessoires ;

Dans le cadre de cette convention de servitude, le SDIS 31 donne un droit de servitude à ENEDIS.

Cette convention est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1^{er} ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

La parcelle concernée est représentée section F N° 220 sur le plan annexé au projet de convention de servitude. La mise à disposition représente une superficie d'environ 66 m².

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention d'occupation anticipée dont le projet est joint en annexe.

ENTENDU le rapport de Monsieur Stéphane CASTILLO,

APRÈS en avoir délibéré,

06 MAI 2024

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT le projet de convention;

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer la convention de servitude consentie à ENEDIS.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



06 MAI 2024

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex